

## Orientations de la revue

Créée en 1967, la *Revue française des affaires sociales* (RFAS) a vocation à contribuer au débat dans un vaste champ : santé publique, organisation des soins, santé au travail, protection sociale, transferts sociaux, insertion professionnelle, action sociale, handicap, dépendance, enfance, famille, personnes âgées, logement, ville, discriminations, intégration, migrations, etc.

Pluridisciplinaire, elle a pour ambition de réunir un public diversifié : scientifiques, étudiants, décideurs politiques, praticiens du social, etc. Son comité de lecture est composé de chercheurs et d'experts. La RFAS est référencée à ce jour en droit, sociologie et science politique. L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) s'est basée, pour établir ce classement, sur six critères d'évaluation : production et qualité scientifiques ; rayonnement et attractivité académique ; interactions avec l'environnement social, économique et culturel ; organisation et vie de la revue ; implication dans la formation par la recherche ; stratégie et perspectives scientifiques à cinq ans. Cette agence a été remplacée depuis novembre 2014 par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Les commissions d'actualisation révisent chaque année les listes de revues en se référant à ces mêmes six critères. Bien qu'elle s'intéresse plus particulièrement à la situation française, la RFAS accorde une attention particulière à la dimension nationale et transnationale et promeut une approche comparative.

Cette revue trimestrielle est placée sous la responsabilité éditoriale de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (DREES). Les numéros sont diffusés sur abonnement par la Documentation française et disponibles en ligne sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales.htm>), où les sommaires, résumés et notes de lecture sont en accès libre. Les articles sont gratuits au bout de deux ans, en plus de l'année de publication.

Les travaux publiés dans la RFAS sont tant théoriques qu'empiriques : analyse d'enquêtes monographiques ou d'expérimentations, évaluation d'une politique ou d'une pratique, mobilisation de données quantitatives, synthèse des connaissances et des débats sur une question, revue de littérature, analyse historique, etc.

**Le cœur de la revue est constitué par des articles scientifiques qui témoignent de la connaissance du savoir actuel et des débats sur la problématique explorée, de la connaissance des dispositifs et de leur environnement** lorsque l'analyse porte sur un (ou des) aspect(s) spécifique(s) d'une politique publique. Une discussion sur les limites éventuelles de la démarche sera la bienvenue. Enfin, les articles doivent mettre en lumière l'intérêt du questionnement, l'apport de la recherche menée.

En appui de ces articles, peuvent venir **des contrepoints, des controverses ou des points de vue** proposés par des personnes extérieures au monde académique (praticiens, syndicalistes, gestionnaires), ou par des scientifiques.

Enfin, les **notes de lecture rendent compte de façon étayée de la contribution de l'ouvrage à la question traitée et la mettent en perspective**. Elles font ressortir son intérêt (par exemple, son caractère novateur, l'angle comparatif adopté, etc.) pour l'action publique ou pour la recherche. Les limites éventuelles, la méthodologie, l'angle d'approche, les conclusions, notamment, sont discutés.

Les lectures croisées de deux ouvrages sur le même thème sont bienvenues.

## Fonctionnement de la revue

La *Revue française des affaires sociales* (RFAS) est une publication administrative qui répond aux critères d'excellence des revues académiques. Elle est animée par deux collectifs:

- **une équipe de rédaction** (appelée comité éditorial), qui comprend le directeur ou la directrice de la publication (le directeur ou la directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), le ou la secrétaire général-e de la revue et quelques chercheurs et membres de l'administration associés sur proposition du directeur ou de la directrice. Ce comité définit la ligne éditoriale. En particulier, il propose des thèmes au comité de lecture pour la programmation de la revue et est souverain quant au choix des notes de lecture et autres publications non scientifiques (entretiens, contrepoints, etc.) ;
- **un comité de lecture** composé de chercheurs et d'experts issus de disciplines et d'horizons diversifiés, représentatifs du champ de la revue. Ce comité décide de la programmation, adopte les appels à contribution et juge de la qualité des articles scientifiques soumis à la revue.

L'évaluation scientifique des articles donne lieu au minimum à deux rapports écrits de membres du comité de lecture ou d'experts extérieurs. Cette procédure est, selon les normes universitaires classiques, menée dans l'anonymat (double aveugle).

Le fonctionnement de la RFAS est entièrement financé par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Chaque numéro comporte un dossier thématique. La RFAS publie également des articles hors dossier. Les articles sont soit sollicités (par appel à contributions ou directement par le comité éditorial auprès d'un auteur), soit proposés spontanément par un auteur. Les appels à contribution sont traduits en anglais. Les articles rédigés dans une langue étrangère sont traduits. La version originale est également mise en ligne sur le portail Cairn.

Toute proposition d'article est examinée par le comité éditorial qui décide ou non de les transmettre au comité de lecture. Sur la base des deux rapports écrits, le comité de lecture adopte une décision collégiale. Puis le service éditorial informe l'auteur de la décision du comité ; en cas de rejet ou de demande de modifications, les remarques des lecteurs sont transmises à l'auteur.

Les notes de lecture peuvent être envoyées spontanément à la rédaction; elles peuvent également être sollicitées par la rédaction. Elles sont lues par le comité éditorial qui décide ou non de les publier.

Pour tout texte publié, l'éditeur se réserve le droit de proposer des modifications, en concertation avec l'auteur.

En plus d'un exemplaire imprimé adressé par la rédaction, chaque auteur reçoit un « tiré à part » numérique du portail Cairn.

Les auteurs souhaitant publier dans la *Revue française des affaires sociales* s'engagent à remplir les conditions déontologiques suivantes :

### **Caractère inédit de l'article ou de la note de lecture**

En soumettant un article pour publication, les auteurs garantissent que l'article est original, n'a pas été publié auparavant, n'a pas été soumis pour publication à un autre journal et ne le sera pas jusqu'à la réponse du comité de lecture.

Ils s'engagent également à ne pas reproduire des extraits d'autres publications, protégées par des droits d'auteur, y compris de longues citations (plus de 500 mots), sans accord écrit de l'éditeur.

Ils doivent signaler toute publication en cours de leur part dont les contenus sont similaires à ceux de leur projet d'article, y compris lorsqu'il s'agit de cours en ligne.

Les notes de lecture portent sur des ouvrages ou rapports récents (moins de deux ans), ou traduits en français depuis moins de deux ans ou sur des ouvrages étrangers non traduits (la date de parution est vue au cas par cas en fonction de l'intérêt de l'ouvrage).

Les articles qui ont déjà été publiés dans une autre langue doivent être expressément signalés.

### **Absence de conflit d'intérêts**

Les auteurs doivent déclarer tout lien, financier, personnel ou autre, qu'ils entretiendraient avec un acteur ou une institution cité(e) dans leur article.

Aucun auteur ne peut rendre compte d'une publication écrite par une personne avec laquelle il entretient des liens professionnels réguliers ou avec laquelle il a une relation « interpersonnelle » significative. Par exemple, l'auteur d'une note de lecture ne peut pas rendre compte d'un livre de son directeur de thèse, d'un de ses supérieurs ou d'un membre de sa famille.

Les ouvrages publiés par des membres des comités (éditorial ou de lecture) de la RFAS peuvent faire l'objet d'une note de lecture, rédigée par un auteur extérieur aux comités, à condition d'être clairement signalés comme tels au lecteur.

### **Engagements éthiques**

Les auteurs d'articles de recherche doivent mentionner les incidences éthiques de leurs recherches et les déclarations effectuées dans ce cadre (essais cliniques, respect des libertés).

L'auteur d'un compte rendu ou d'une note de lecture s'engage à lire entièrement le texte dont il a la charge. Au cas, où il n'aurait pas pu lire certains chapitres, il doit le signaler.

La note doit présenter le livre, l'article ou le rapport en faisant preuve d'impartialité. Une fois l'ouvrage présenté, l'auteur peut donner librement son point de vue.

### **Respect de la propriété intellectuelle**

Les références bibliographiques doivent être correctement indiquées

Les auteurs proposent leurs articles et notes de lecture à titre bénévole. Lorsqu'un manuscrit est soumis à la RFAS et accepté pour publication, les auteurs cèdent leur droit à la revue pour la publication imprimée et électronique, dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de droits de propriété intellectuelle. La politique de la RFAS est de favoriser largement la diffusion de ses articles. Cependant, aucun des textes publiés dans cette revue ne peut être reproduit sans l'autorisation de son comité éditorial. En cas de reproduction dans une autre publication, la référence à la RFAS devra apparaître clairement.

Dans le cadre des entretiens réalisés dans la partie non scientifique de la revue, les propos de la personne sollicitée par la revue sont relus et amendés librement par elle. De même, elle a un droit de regard sur le titre de l'entretien.